

Administration communale, Rue des Trois Fontaines 20, 1431 Vugelles-La Mothe
greffe@vugelleslamothe.ch - www.vugelleslamothe.ch - 024 436 10 34



Gendarmerie - Poste mobile



Le poste mobile, c'est :

- **Renforcer le sentiment de sécurité** grâce à une présence visible du véhicule et de son équipage dans les zones clés.
- **Assurer une surveillance régulière** sur l'ensemble du territoire communal, notamment grâce aux patrouilles à pied ou à vélo, ce qui contribue à améliorer la sécurité publique.
- **Offrir aux citoyens les services d'un poste de gendarmerie**, tels que :
 - la prise de plainte,
 - la déclaration de perte de documents officiels,
 - des conseils de prévention,
 - et d'autres services courants.

👉 **N'hésitez pas à vous adresser à eux pour poser vos questions.**

Présence

Mercredi après-midi

3 décembre 2025



Horaires de fin d'année

Fermeture exceptionnelle : Lundi 01.12.25

Fermé : du lundi 22.12.25 au dimanche 04.01.26

Elections communales 2026

8 mars 2026 : Élection à la municipalité (1er tour)

Les dossiers de candidature sont disponibles sur demande au greffe.

Dépôt des dossiers de candidature : du 5 au 12 janvier 2026, uniquement durant les heures d'ouverture du bureau.

Le bureau sera exceptionnellement ouvert le :
lundi 12 janvier 2026 de 9h à 12h.



Agenda

30.11.25 : Votation fédérale

08.03.26 : Élection à la municipalité (1er tour)

29.03.26 : Élection à la municipalité (2e tour)

26.04.26 : Élection à la syndiculture (1er tour)

Chaîne Whatsapp



Depuis quelques jours, diverses informations et actualités sont publiées sur notre nouveau canal de diffusion Whatsapp.

Celui-ci a notamment pour but de vous transmettre :

- les actualités du village
- des informations pratiques
- des informations officielles



Les abonnés peuvent réagir aux messages grâce aux émojis, mais seule la Commune peut y publier des contenus.

Cela ne remplace pas les tous ménage, les publications sur le site internet, au pilier public ou dans le BAO.

La commune n'a pas accès à vos numéros de téléphone, vos données personnelles restent donc protégées.

La Municipalité vous souhaite d'ores et déjà de

*Joyeuses
Fêtes*



Chiens

La Municipalité remercie les personnes qui font tout ce qui est nécessaire afin que leurs chiens ne fassent pas leurs besoins naturels :

- ❖ sur la voie publique,
- ❖ à la place de jeux et au cimetière
- ❖ sur les parties herbeuses qui sont fauchées,
- ❖ dans les champs cultivés et pâturés par le bétail,
- ❖ dans la neige (à la fonte des neiges les crottes réapparaissent !)
- ❖ et bien sûr chez votre voisin.



La Municipalité rappelle que des sacs sont à disposition à divers endroits dans le village.

- ✓ **Ramassage obligatoire** : Le ramassage des déjections canines est une obligation légale dans le canton de Vaud.
- ✓ **Inscription des chiens** : Toute acquisition, naissance ou départ/décès d'un chien, en cours d'année, doit être annoncé au Contrôle des habitants.

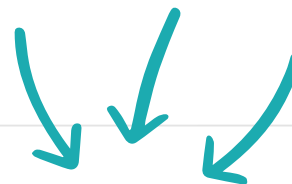
Elections communales 2026

ET SI LA COMMUNE,
C'ÉTAIT VOUS ?



POUR
ma
commune

PORTEZ-VOUS CANDIDAT·E
AUX ÉLECTIONS COMMUNALES !



VOUS VIVEZ ICI, VOUS POUVEZ DÉCIDER ICI.

Mobilité, infrastructures, espaces publics, accueil de jour, finances, environnement, vie associative... Vos choix ont un impact concret sur la vie locale.

Présentez-vous au conseil ou à la municipalité et contribuez aux décisions de votre commune.

QUI PEUT SE PORTER CANDIDAT·E ?

- Avoir 18 ans le jour de l'élection
- Être domicilié·e dans la commune
- Avoir le droit de vote au niveau communal

COMMENT S'INSCRIRE ?

Le dépôt des candidatures est ouvert du 5 au 12 janvier 2026 à midi. Les formulaires sont disponibles dès l'automne 2025 auprès de votre administration communale.

PAS BESOIN D'ÊTRE EXPERT·E !

Pas besoin de connaissances particulières, ni d'avoir grandi dans la commune ! Parents, retraité·e·s, jeunes, indépendant·e·s, salarié·e·s : vous avez toutes et tous votre place au sein des autorités communales.



PLUS D'INFOS
www.pour-ma-commune.ch